INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à **11:00** h ce mardi le deuxième jour du mois de mai deux mille vingt-trois , à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie
-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

23-05-41 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présent et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 avril 2023.
5.- Mandat pour un A.O. visant un agrandissement de la station.
6.- Présentation du rapport d'Aquatech de mars 2023.
7.- Varia
8.- Question du public
9.- Levée de l'assemblée.

23-05-42 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 AVRIL 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2023.

23-05-43 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 351,954.97 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 190,969.70 $ pour un montant total de 542,724.67 $.

23-05-44 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 avril 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
23-05-45

No de résolution ou annotation

MANDAT POUR LA RÉDACTION D'UN A.O. VISANT UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR UN AGRANDISSEMENT AVOISINANT 40,000 M³.

Considérant que les problématiques reliés aux volumes d'eaux parasites en provenance des réseaux municipaux accapare les capacités hydraulique de l'usine d'épuration.

Considérant la mise à jour des dernières projections de développent sur un horizon de 25 ans ont été transmises par les villes membre en 2022 à la Régie.

Considérant qu'une estimation plus précise du nombre de M³ de traitement ne sera déterminé qu'ultérieurement lors de l'étude de préfaisabilité.

Considérant qu'il y a maintenant lieu de procéder à un appel d'offres pour une étude de préfaisabilité pour d'un agrandissement des installations de l'usine d'épuration selon le potentiel du terrain disponible.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme MACOGEP afin d'accompagner la Régie dans le cadre d'un appel d'offre portant sur étude de préfaisabilité pour d'agrandissement de la station sur le site actuel restreint et en incluant autres options possibles en nombre de m³ de traitement disponible et ce pour un montant de $ 12,500.00 plus taxes, selon l'offre de services datée du 3 avril 2023.

23-05-46 RAPPORT D'EXPLOITATION DE MARS 2023.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de mars 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-05-47 VARIA.

Aucun dossier

23-05-48 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose diverses questions sur des items figurant à l'ordre du jour de la présente séance.

23-05-49 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)